



Le Président du Comité Technique
Paritaire Intercommunal
à

Monsieur le Maire
Mairie de Raimbeaucourt
Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Lille, le 25 avril 2022

Nos réf. : MD/MI/MV/TC/IB/AB

Affaire suivie par : Mme BIGOTTE et Mme BEGHIN (03.59.56.88.53 - ct-chsct@cdg59.fr)

Objet : Avis du CTPI

Monsieur le Maire,

Le Comité Technique Paritaire Intercommunal s'est réuni le 5 avril 2022 concernant votre dossier relatif à la suppression d'un poste d'adjoint·e technique à temps non complet 31 heures, d'une agent·e occupant un poste de communication.

Le collège des représentant·es de l'administration ainsi que le collège des représentant·es du personnel ont émis un avis favorable à votre dossier.

Conformément à l'article 31 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les comités techniques doivent être informés des suites données à leurs avis. A ce titre, je vous serais reconnaissant de nous transmettre une copie de la délibération de l'organe délibérant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération.

Pour le Président du Cdg59 et par délégation,
L'Administrateur Délégué

Michel DECOOL
Président du Syndicat Intercommunal
d'Energie des Communes de Flandres